

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

Arrêté du 10 FEV. 2017

modifiant l'arrêté du 14 janvier 2015 portant nomination des membres du comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1092 du 26 septembre 2014 relatif à la création de comités techniques auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2015 portant nomination des membres du comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 14 janvier 2015 susvisé est modifié comme suit :

Christine BARRALIS est désignée en qualité de représentant du personnel suppléant au titre du Syndicat général de l'éducation nationale – Confédération française démocratique du travail en remplacement de Jean-Marie FILLOQUE.

Article 2

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

Fait le 10 FEV. 2017

Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,

POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
LE CHEF DE SERVICE ADJOINT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

BRICE LANIKAUD